Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Caméras de surveillance intérieures

Par fifi65

Bonjour, je souhaite installer des caméras de surveillance intérieure.

Je sais déjà qu'il ne faut pas qu'elles montrent le voisinage et que les personnes qui entrent chez moi doivent être prévenues.

Il y-a-t'il d'autres conditions et quels sont les cas prévus par la jurisprudence qui autorisent la mise en place d'un tel matériel ?

Merci par avance.

Sophie.

Par ESP

Bonjour
Si vous savez que vous ne devez pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées, respectez le droit à l'image des membres de votre famille, de vos amis et de vos invités, c'est le principal, mais la CNIL peut vous renseigner.

Par fifi65

Si je pose cette question, c'est bien par rapport aux autres occupants de mon domicile, bien évidemment. Plus que le droit à l'image (puisqu'il n'est pas question d'enregistrer), c'est plutôt par rapport au fait d'être filmé qui me fait poser cette question : mon mari a la maladie d'Alzheimer et, pour l'instant, aucun service d'aide n'est mobilisé car il est autonome. Mais, quand je ne suis pas là quand je travaille, j'aimerai savoir s'il est possible que je garde un oeil sur ce qu'il fait via ce système ou si c'est illégal.

Par ESP

Comme je vous l'ai proposé, renseignez vous auprès le la CNIL